

## Article R4532-24 du Code du travail

Date de mise à jour : 30 Septembre 2022

### Notre analyse

La fonction de coordonnateur SPS comporte 3 niveaux de compétence :

Niveau 1 : aptitude à coordonner toutes opérations (opérations de catégorie 1, 2 et 3).

Niveau 2 : aptitude à coordonner les opérations des 2e et 3e catégories

Niveau 3 : aptitude à coordonner les opérations de 3e catégorie

Pour ce qui concerne les opérations des 1re et 2e catégories, l'aptitude à coordonner est distincte pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet et pour la phase de réalisation de l'ouvrage.

Ainsi, selon le niveau de compétence visé et la phase d'intervention choisie (conception ou réalisation) la personne qui souhaite devenir coordonnateur SPS doit satisfaire à certaines conditions définies aux articles R4532-25 et R4532-26 du Code du travail.

Pour mémoire, selon la circulaire DRT 96-5 du 10 avril 1996, on entend par

Phase de conception :

- les études d'esquisses pour une opération neuve de bâtiment et les études de diagnostic pour les opérations de rénovation ou de réhabilitation d'ouvrage de bâtiment et les études préliminaires pour les ouvrages d'infrastructure ou de génie civil ;
- les études d'avant projet sommaire et d'avant projet définitif ;
- les études de projet ;
- l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrat(s) de travaux permettant, notamment, la sélection et la mise au point des offres.

Phase de réalisation : Elle comprend la préparation des travaux après le choix des entreprises et l'exécution des travaux proprement dits, comprenant la réception de l'ouvrage.

## Article R4532-24 du Code du travail

Pour ce qui concerne les opérations des première et deuxième catégories, l'aptitude à coordonner est distincte pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet et pour la phase de réalisation de l'ouvrage.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) - Devenir coordonnateur SPS et actualiser ses compétences (INRS)

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Actuellement en poste de QSE, mon employeur me demande de me former en tant que coordonnateur SPS niveau III pour suivre une construction en SCI, a-t'on le droit ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Titulaire d'un master Management QSE et établissant les plans de prévention avec les entreprises extérieures qui interviennent dans ma société, puis-je accéder à la formation de CSPS niveau 3 ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)